



DEMANDE CARTE 2014/2015

Date de la demande : ____/____/2014/

Date de réponse : ____/____/2014/

Prénom / Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° Tel. : _____ Mobile : _____ e-mail : _____@_____

N° de permis : _____ N° : attestation assurance : _____

Je suis actuellement sociétaire ou actionnaire de :

Remarques :

Je suis intéressé par :

Un seul choix



Grands gibiers

Petits gibiers

Rappel :

Le président des Chasseurs Monoblétois a la direction, l'administration et la gestion de la chasse, pour l'application du plan de chasse et la gestion cynégétique du grand gibier. La chasse du grand gibier, ne pourra s'effectuer qu'en battues, inscrites sur le carnet de battue et sous la responsabilité du « chef de battue » des Chasseurs Monoblétois.

Je m'engage à respecter les Statuts et le règlement intérieur des Chasseurs Monoblétois. De plus je certifie ne pas avoir commis d'infraction de chasse depuis au moins trois ans.

Fait en deux exemplaires à _____

le: ____/____/2014

SIGNATURE DE L'INTÉRESSÉ AVEC LA MENTION « *LU ET APPROUVÉE* »

Accordé Refusé le : ____/____/2013

Nom, prénom et signature d'au moins deux membres du bureau

**EST AUTORISÉ À PARTICIPER AUX BATTUES
« GRANDS GIBIER » LE CHASSEUR PORTEUR :**

1. De son permis validé.
2. D'une carte d'adhérent, carnet 6 battues ou carte invitation.
3. De son attestation d'assurance.
4. De la déclaration de son arme en préfecture.

**SA PARTICIPATION L'OBLIGE À APPLIQUER
IMPÉRATIVEMENT :**

1. Les dispositions réglementaires en vigueur dans le département du gard.
2. Les mesures fixées par le règlement intérieur.

IL RESPECTE SCRUPULEUSEMENT :

1. Le territoire et la chasse d'autrui.
2. Les consignes particulières de sécurité.
3. Les règles de prudence.
4. Le savoir être.

LES RESPONSABLES DE BATTUE DOIVENT OBLIGATOIREMENT :

1. Faire remplir le carnet de battue.
2. Lire les consignes de sécurité.
3. Signaler le départ et la fin de la battue.
4. Personne ne choisit son poste, ils sont attribués par le responsable du jour ou son chef de ligne.
5. Donner des consignes de tir sur la nature et les caractéristiques et la taille du gibier.

LES PIQUEURS DOIVENT OBLIGATOIREMENT :

1. Être équipés d'un gilet fluo orange et d'une corne.
2. Être seul pour guider sa meute de chiens.
3. Limiter le nombre de chiens lâchés au plus à 5.
4. Ne pas tirer un gibier qui prend la direction des postes.
5. Signaler leur présence avec leur corne en arrivant vers les postes.
6. Identifier le gibier avant de tirer.

LES POSTÉS DOIVENT OBLIGATOIREMENT :

1. Être équipés d'un gilet fluo orange.
2. Vérifier l'emplacement de ses voisins.
3. Informer ses voisins et décharger son arme s'il doit quitter son poste ou vérifier son tir.
4. Identifier le gibier avant de tirer, dans des conditions n'entraînant aucun danger pour autrui.
5. Toujours effectuer des tirs fichant et respecter les angles de tirs.
6. Respecter les conditions de « ferme » qui seront annoncées par le chef de battue.
7. Ne pas quitter son poste sans l'autorisation du chef de battue sinon pas de venaison.

SAVOIR ÊTRE

- **Contribuer à la bonne marche de l'association.**
- Éviter les polémiques stériles.
- Comportement civilisé et courtois envers ses collègues.
- Participer à la recherche des chiens manquants dès la fin de traque annoncée.
- Respecter les autres usagers de la nature.
- Respecter les biens d'autrui.
- S'efforcer d'être présent au RDV de fin de battue sinon prévenir de son absence.
- Participer à la récupération et au dépouillement du gibier prélevé.
- Prévenir en cas de non-participation au partage ou désigner un autre chasseur pour récupérer sa part.

***Tout chasseur qui ne respecte pas ces consignes de Sécurité et de Savoir être, ne pourra pas être inscrit sur le carnet de battue ou exclut de l'association sans contrepartie.
Il dégage de toutes responsabilités les organisateurs des Chasseurs Monoblétois.***